



**Séance du 24 janvier 2023
en présentiel**

N° : CS-24012023-6B-3

Objet : Etude préalable aux aménagements des abords du lac de Cazaux-Sanguinet à Biscarrosse :
- Demande de participation financière de la Banque des Territoires

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre du mois de janvier à onze heures.

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à l'Hôtel du Département des Landes en présentiel, sous la présidence de Madame Sandra TOLLIS, Présidente du Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais.

Secrétaire de séance : M^{me} Françoise DOUSTE

Résultat du Vote au scrutin public (Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 - articles 1 et 6 et Ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée - articles 6 et 11).

Nombre de membres en exercice : 28
Nombre de voix : 37
Nombre de membres présents : 19
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 31
Votes Pour : 31
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Etaient présents :

Représentants du Conseil départemental (2 voix chacun) :

M^{mes} BEAUMONT, TOLLIS, MM. DELPUECH, FORTINON, DELAVOIE, LABRUYERE.

Représentants des Communes et Communautés de Communes (1 voix chacun) :

M^{mes} DOUSTE, THIEROT, Eliane PUJOS, VERDIER-SLAWINSKI, DURU, MM. RIMONTEIL, COMET, SAINT JOURS, Daniel PUJOS, DULER, FAISSOLLE, D'INCAU, MABILLET.

Ayant donné pouvoir :

M^{me} LAGORCE ayant donné pouvoir à M^{me} TOLLIS, M. CARRERE ayant donné pouvoir à M. FORTINON, M. MORA ayant donné pouvoir à M^{me} THIEROT, Mme SEYS ayant donné pouvoir à Mme PUJOS.

Absents excusés :

MM. BRETHES, BOIREAU, MORICHERE

Absents :

M. IUNG.

Assistaient en outre :



M^{mes} WEBER (*suppléante D. PUJOS – CDC Mimizan*), TAVERNE, DAUBA, LAILHEUGUE, TOUAL, MM. FOURNIER, ZUAZO, LE GALL, GARRABOS, MENGIN, RAMBEAU, BRUNIER, BOURGOING.

N° CS-24012023-6B-3

Considérant la démarche « Aménagement Durable des Stations » conduite par la commune de Biscarrosse ;

Compte tenu du projet d'aménagements types « plan-plage » sur les abords du lac de Cazaux-Sanguinet ;

Considérant la priorisation donnée, dans le programme, à la réalisation d'une étude préalable aux aménagements des abords (plan-plage lacustre) sur le secteur Sud du lac de Cazaux-Sanguinet, englobant les plages surveillées de Navarrosse et de Maguide ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- De fixer le coût d'objectif de l'étude préalable aux aménagements des abords (plan-plage lacustre) sur le secteur Sud du lac de Cazaux-Sanguinet, englobant les plages surveillées de Navarrosse et de Maguide, à 70 000 € HT ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel correspondant ci-annexé ;
- D'autoriser Madame la Présidente à solliciter une participation financière de la Banque des Territoires pour un montant de 7 000 €, correspondant à 10 % du montant HT du coût prévisionnel de l'étude ;
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Présidente du Syndicat Mixte,

Sandra TOLLIS

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.